

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH**
représentée par son président, Monsieur Jacques FONTAINE
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 32342812800066

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.



ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 361 832 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 141 655,50 €, le solde restant s'élève à 220 176,50 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 90 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 451 832 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 689 000 €.

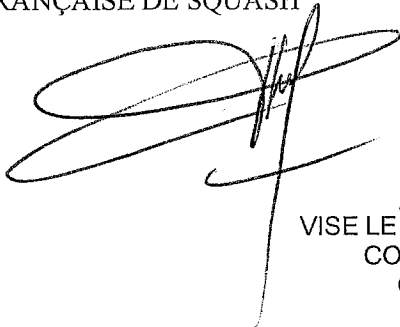
Pour mémoire, la subvention d'un montant de 24 742 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le 9 mai 2016

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE SQUASH



p/ LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC

WISE LE 27.106/2016 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2.1.0.12.72042

- 4 - JUIL. 2016

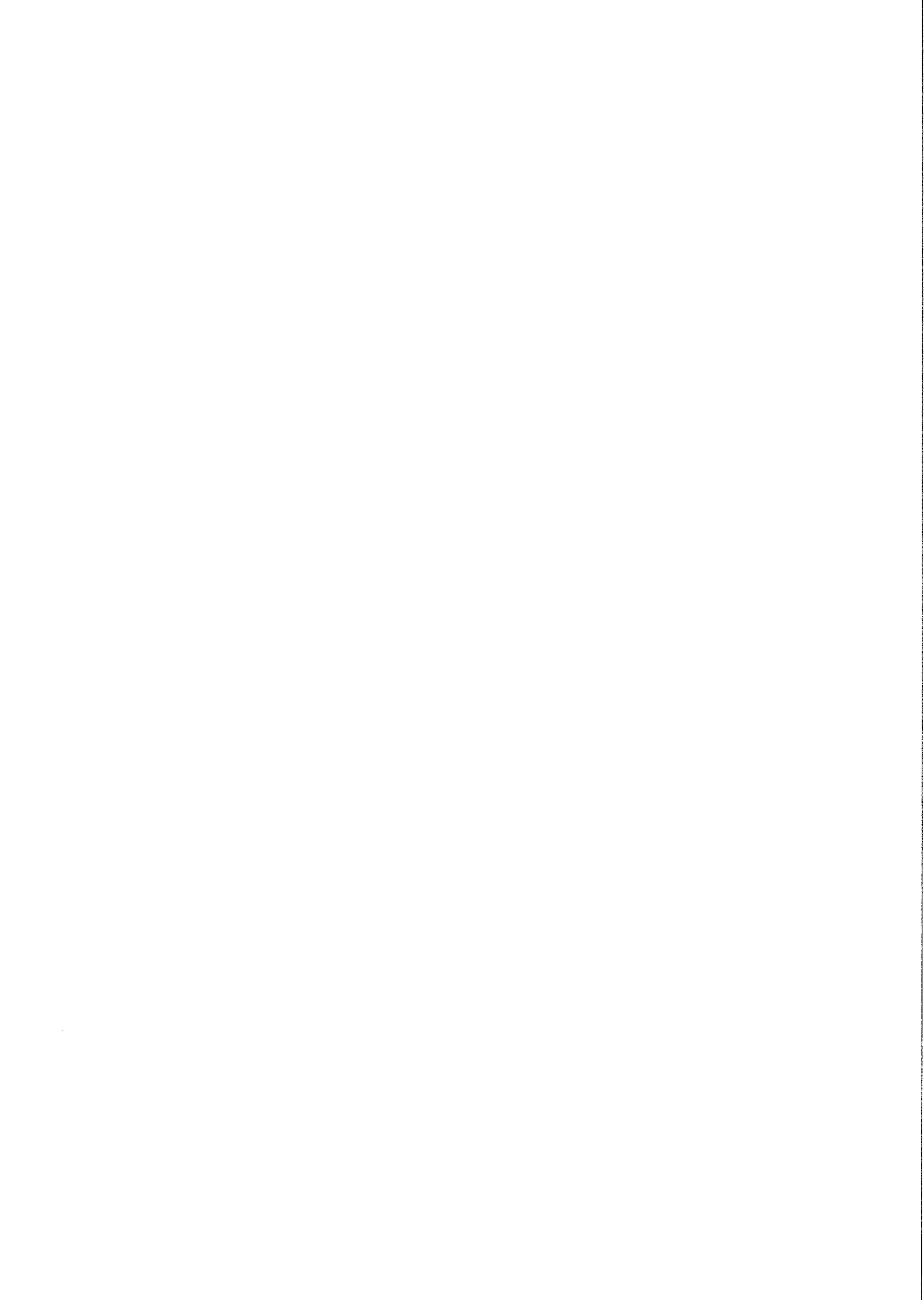
¹ - dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire



Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	Nombre de licences	29853	29680	31700	32200	33000		
	Nombre d'ATP	0	0	0	0	0		
	Nombre total de licences et d'ATP	29853	29680	31700	32200	33000		
	Nombre et taux de licences féminines	5646 (18,91%)	5673 (19,11%)	5950 (18,77%)	6100 (18,94%)	6200 (18,79%)		
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)		
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	1852 (6,2%)	1992 (6,71%)	2220 (7%)				
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	Solidité financière	6,81	0	8,0 %	9,0 %	10,0 %		
	Rang sportif de la France	4	4	4	4	4		
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	Taux de suivi médical complet - SHIN	%	94,74%	100%	100%	100%		
	Taux de suivi médical complet - Espoirs	%	91,67%	100%	100%	100%		
Emplois d'avenir	Nombre d'emplois d'avenir	0	2	2	2			
	Lettres de missions signées dans CTS-Web	7 (70%)	7 (77,78%)					

Objectifs partagés	Indicateur	N°1		N°2		N°3	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	Nombre de licences	29853	31700	29680	32200	33000	
Préparer la relève des collectifs des équipes de France masculines et féminines	Nombre d'athlètes classés dans le TOP 100 mondial PSA	10	11	10	11	11	
Améliorer le lien au niveau national et local avec les institutions et les publics scolaires (dans et hors temps scolaire) par des conventions avec l'USEP, l'UNSS et la FSU	Nombre de ligues signataires de conventions locales avec l'USEP, l'UNSS et la FSU	2	4	2	10	15	
"Un joueur = Une licence" Consolider la démarche de conventionnement avec les Clubs Affiliés	Nombre de Conventions Club Affiliés signées	203	200	211	205	210	
Améliorer les outils du service fédéral aux licenciés. Faire évoluer la base de données fédérale pour la transformer en un outil interactif au bénéfice des pratiquants.	Projet à 4 ans opérationnel en 2017 selon échéancier annuel défini et vérifiable.	40%	80%	70%	100%		
Définir des compétences débouchant sur des diplômes adaptés pour soutenir l'animation, encadrer et entraîner au sein des clubs et associations.	Nombre de diplômes délivrés (Tous diplômes d'Etat et fédéraux confondus)	256	230	228	230	230	
Accéder aux podiums internationaux individuels et par équipes	Nombre de podiums atteints	10	6	6	6	6	

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	155 339 €	128 639 €	94 000 €	61 339 €
Action 1	120 700 €	94 000 €	94 000 €	26 700 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	98 000 €	76 000 €	76 000 €	22 000 €
Structuration fédérale	22 700 €	18 000 €	18 000 €	4 700 €
Action 2	34 639 €	34 639 €	0 €	34 639 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	34 639 €	34 639 €	0 €	34 639 €
Améliorer les outils du service fédéral aux licenciés. Faire évoluer la base de données fédérale pour la transformer en un outil interactif au bénéfice des pratiquants.	46 800 €	12 000 €	12 000 €	34 800 €
Action 1	46 800 €	12 000 €	12 000 €	34 800 €
Structuration fédérale	46 800 €	12 000 €	12 000 €	34 800 €
"Un joueur = Une licence" Consolider la démarche de conventionnement avec les Clubs Affiliés	3 500 €	3 000 €	3 000 €	500 €
Action 1	3 500 €	3 000 €	3 000 €	500 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	3 500 €	3 000 €	3 000 €	500 €
Accéder aux podiums internationaux individuels et par équipes	164 485 €	141 000 €	119 000 €	45 485 €
Action 2	164 485 €	141 000 €	119 000 €	45 485 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	99 975 €	89 000 €	73 000 €	26 975 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	64 510 €	52 000 €	46 000 €	18 510 €
Préparer la relève des collectifs des équipes de France masculines et féminines	249 000 €	229 000 €	207 832 €	41 168 €
Action 2	213 000 €	198 000 €	178 000 €	35 000 €
Aides personnalisées (AP)	110 000 €	110 000 €	90 000 €	20 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	103 000 €	88 000 €	88 000 €	15 000 €
Action 3	36 000 €	31 000 €	29 832 €	6 168 €
Accompagnement sanitaire préventif	24 000 €	20 500 €	20 000 €	4 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	12 000 €	10 500 €	9 832 €	2 168 €
Définir des compétences débouchant sur des diplômes adaptés pour soutenir l'animation, encadrer et entraîner au sein des clubs et associations.	39 250 €	16 000 €	16 000 €	23 250 €
Action 4	39 250 €	16 000 €	16 000 €	23 250 €
Formations fédérales	21 000 €	8 000 €	8 000 €	13 000 €
Professionalisation de l'activité	18 250 €	8 000 €	8 000 €	10 250 €
TOTAL	658 374 €	529 639 €	451 832 €	206 542 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

90 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

361 832 €



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : **FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH**

Domiciliation : **CREDITCOOP PARIS ALESIA**

42559	00005	21026203705	29
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib

Numéro de compte bancaire International (IBAN)

FR76	4255	9000	0521	0262	0370	529
------	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC : **CCOPFRPPXXX**



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : **FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH**

Domiciliation : **CREDITCOOP PARIS ALESIA**

42559	00005	21026203705	29
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib

Numéro de compte bancaire International (IBAN)

FR76	4255	9000	0521	0262	0370	529
------	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC : **CCOPFRPPXXX**



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : **FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH**

Domiciliation : **CREDITCOOP PARIS ALESIA**

42559	00005	21026203705	29
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib

Numéro de compte bancaire International (IBAN)

FR76	4255	9000	0521	0262	0370	529
------	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC : **CCOPFRPPXXX**



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : **FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH**

Domiciliation : **CREDITCOOP PARIS ALESIA**

42559	00005	21026203705	29
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib

Numéro de compte bancaire International (IBAN)

FR76	4255	9000	0521	0262	0370	529
------	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC : **CCOPFRPPXXX**

